

Thème 1 : Etude sur l'évolution des métiers de supervision pédagogique et sur l'impact éventuel de nouveaux modes de formation sur cette évolution

Des enquêtes récentes dans les pays du Nord s'interrogent sur l'évolution de certains corps de métier dans les systèmes éducatifs.¹ Ce questionnement concerne également l'évolution des fonctions et des tâches des corps intermédiaires dans les systèmes éducatifs du Sud. Assistons-nous ou allons-nous assister dans ces pays à un glissement des corps intermédiaires de supervision pédagogique vers plus d'accompagnement et moins de contrôle ? L'évolution des pratiques professionnelles débouchera-t-elle sur de nouveaux référentiels métier ? Cette évolution correspond-elle à un mouvement de fond ou à un phénomène ponctuel lié à la mise en œuvre de programmes particuliers par les coopérations internationales ? Ce phénomène peut-il concourir à la nécessaire et urgente amélioration de la qualité de l'éducation dans les pays du Sud ?

Se posent pour les personnels concernés des questions de professionnalisation et de reconnaissance de nouvelles compétences. Comment professionnaliser ces encadreurs, avec quelles modalités, quels modèles ? Les systèmes éducatifs du Sud sont-ils prêts à reconnaître les nouvelles fonctions et compétences des corps intermédiaires et si oui comment ? Quelles sont les sources d'adhésion ou de résistance des acteurs concernés à ces évolutions ?

Dans les grands organismes de formations à distance comme le CNED en France ou la TELUQ au Canada, le tutorat et plus largement l'encadrement pédagogique des apprenants, est un métier assuré par des professionnels. Cependant dans de nombreux dispositifs de formation à distance, notamment dans les pays du Sud, le tutorat est exercé en tant qu'activité ou fonction complémentaire à un métier d'origine. Ainsi au sein du dispositif IFADEM, les tuteurs chargés d'encadrer les enseignants du primaire en poste dans un parcours de formation en partie à distance sont issus des corps intermédiaires du système éducatif : conseillers pédagogiques, inspecteurs, directeurs d'école...

L'étude du tutorat au sein d'IFADEM constituera la première étape et un ancrage de la recherche. Seront notamment analysés les impacts du tutorat sur les relations professionnelles entre tuteurs et apprenants et sur le métier d'origine du tuteur. Cette nouvelle fonction transforme-elle les rapports avec les apprenants, souvent des enseignants, en particulier s'ils sont en position de dépendance hiérarchique vis à vis des tuteurs ?

La recherche sera limitée au secteur du primaire et du secondaire. Elle devra comporter une étude de cas dans l'un des pays concernés par IFADEM (à choisir : Bénin, Burundi, Madagascar) mais est ouverte à d'autres pays, francophones comme anglophones en Afrique. Les pays du Nord peuvent être pris en compte mais la recherche est explicitement orientée vers les pays d'Afrique sub-saharienne.

¹ <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=67&lang=fr>

Modalités de réponse

Les projets peuvent impliquer un ou plusieurs laboratoires ou groupe de recherche. La transdisciplinarité est encouragée. Si un laboratoire du Nord est l'initiateur d'un projet il devra obligatoirement y associer un partenaire du Sud. La compétence du porteur de projet doit être attestée par des productions scientifiques antérieures. Si plusieurs partenaires sont impliqués, la valeur ajoutée de chacun sera précisée, la collaboration argumentée, les modalités de travail en commun détaillées. Les moyens demandés devront être en accord avec les objectifs scientifiques et justifiés pour chaque équipe partenaire en cas de consortium. Les propositions pour une évaluation en décembre 2012 doivent être remises au plus tard au plus tard le 25 novembre 2012.

La présentation scientifique du dossier comprendra 3 fichiers :

1. Le résumé du projet. Sur trois pages maximum, faire figurer l'objet du projet, son résumé, sa méthodologie, ses résultats attendus, son coordonnateur et ses éventuels partenaires.

2. Description du projet. Sur 20 pages maximum, indiquer selon le plan suivant :

- Justification du projet, contexte et description des objectifs
- Problématique, bibliographie et état de la question
- Originalité et attendus scientifiques
- Présentation des aspects méthodologiques et des instruments de la recherche (cadre conceptuel, méthodes de collecte des données, mode d'analyse des données...)
- Calendrier d'exécution (déroulement prévisionnel, découpage en phase). Le calendrier partira du 1^{er} février 2013.
- Modalités de gestion de projet mises en œuvre
- Participation financière demandée (en présentant un budget détaillant les différents postes de dépense et d'éventuels apports complémentaires)
- Plan de dissémination des résultats et publications scientifiques envisagées

3. Une fiche de renseignement. Elle contient le curriculum vitae du coordonnateur (5 pages maximum) et la présentation des autres personnes impliquées (résumé de cv sur 2 pages maximum).

Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles les projets doivent :

- Respecter les modalités de réponse
- Emaner d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche
- Avoir au moins un laboratoire ou une équipe du Sud impliquée (un laboratoire du Sud peut répondre seul)
- S'effectuer sur une période maximale de 18 mois
- Proposer un coordinateur qui pourra consacrer au moins 30% de son temps de recherche au projet (une lettre d'engagement devra être fournie au dossier)
- Être soumis dans les temps impartis et selon les formes demandées

Critères d'évaluation et de sélection

Les propositions seront évaluées par le Groupe d'experts d'IFADEM et par le Comité de coordination de l'Initiative. Des experts externes pourront être sollicités. Les critères d'évaluation suivants sont pris en compte :

- Qualité scientifique
- Qualité de la présentation du projet (objectif, méthodologie, résultats attendus...)
- Originalité
- Pertinence méthodologique
- Faisabilité du projet (équipes impliquées, échéancier proposé, réalisme budgétaire)
- Capacité des équipes à conduire le projet, expériences antérieures dans le champ
- Adéquation des moyens demandés et leur justification au regard des objectifs scientifiques
- Occasion de formation de jeunes chercheurs
- Contribution à l'élaboration de nouvelles connaissances
- Valorisation des résultats (plan de diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire, au Nord comme au Sud)
- Retombées de la recherche (pour la ou les disciplines concernées, pour les décideurs...)
- Coopération internationale proposée

La présentation du projet et de ses objectifs compte pour 15 % de l'évaluation. La méthodologie pour 40 %, la faisabilité pour 30 %, les autres critères pour 15 %.

Le livrable est un rapport de recherche, la forme en sera précisée au moment de la signature du contrat, ainsi que celle du rapport intermédiaire qui sera à fournir 9 mois après le début du projet. Sur justification détaillée, le Groupe d'experts et la Coordination d'IFADEM pourront éventuellement demander des précisions ou des reprises dans le rapport qui sera rendu si ce dernier s'avérait améliorable.

Procédure et calendrier de sélection

Les propositions reçues font l'objet d'un accusé de réception. Les propositions seront évaluées par le Groupe d'experts d'IFADEM et par le Comité de coordination de l'Initiative.

La procédure suivra les étapes ci-dessous :

- Examen de la recevabilité administrative et scientifique par le Comité de coordination d'IFADEM (fin novembre 2012)
- Examen et classement des projets par le Groupe d'experts (début décembre 2012)
- Validation du classement par le Comité de coordination IFADEM (mi-décembre 2012)
- Etablissement de la liste des projets retenus. Les coordinateurs des projets sélectionnés, comme ceux non retenus sont individuellement prévenus par courrier électronique. Le Comité de coordination IFADEM justifiera sa décision aux projets non retenus. (mi-décembre 2012)
- Publication des résultats sur le site Internet d'IFADEM (fin décembre 2012)
- Proposition et établissement d'une convention de subvention entre l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), agissant pour le compte d'IFADEM et le

laboratoire retenu. La convention précisera les modalités de suivi du projet et les livrables attendus (janvier 2013)

- Signature et lancement du projet (février 2013)

Modalités d'aide

Deux projets maximum (en fonction des financements demandés) seront sélectionnés. Des regroupements d'équipes pourront éventuellement être demandés par le Comité de coordination IFADeM. Une enveloppe maximum de 200 000 euros sera attribuée entre les projets de l'axe 1 et ceux de l'axe 2.

- Le financement accordé sera d'un montant maximum de 75 000 euros par projet mais les propositions peuvent être inférieures à cette somme.
- Les fonds seront débloqués en trois tranches : 50 % à la signature, 40 % à la remise du rapport scientifique et financier intermédiaire (9 mois après le démarrage du projet), 10 % à la remise du rapport administratif et financier final.
- Le budget proposé pourra faire apparaître 5 % de frais de gestion qui ne seront pas à justifier et 5 % d'imprévus.
- L'essentiel de l'aide financière apportée concerne le financement des missions, déplacements, frais de terrain, per diem, documentation.
- Les équipes titulaires du Nord ne peuvent prétendre à un financement de leur temps de travail.
- Toutefois, des contrats à durée déterminée (CDD) et/ou des indemnités pourront être proposés pour des doctorants en justifiant leur rôle.
- Une équipe du Sud (coordonnateur ou partenaire d'un projet) pourra proposer, dans la limite de 5% du budget affecté à sa participation, des indemnités de vacances pour les chercheurs impliqués.
- Des contrats à durée déterminée (CDD) et/ou des indemnités pourront être proposés pour des doctorants, post-doctorants ou des étudiants en master 2, en justifiant leur rôle.
- Des indemnités pour des enquêteurs pourront être prévues, selon les barèmes pratiqués dans le pays au sein de son système éducatif (document officiel à communiquer).
- Sur justification, du matériel informatique pourra être prévu pour des équipes ou partenaires du Sud. Le petit matériel pourra être financé.
- Si le bénéficiaire sélectionné (coordonnateur ou partenaire) ne peut entièrement gérer, notamment pour des dépenses engagées dans un pays du Sud, les fonds par l'intermédiaire de son établissement à travers un compte projet spécifique ou un compte de laboratoire, les Campus numériques francophones (CNF) ou Bureaux régionaux de l'AUF, pourront assurer une gestion déléguée et débloquer les financements au fur et à mesure des besoins en suivant le calendrier accepté. Un mode de gestion mixte est également possible.
- Par ailleurs, sur évaluation du Groupe d'experts IFADeM, certains projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide pour présenter leurs résultats de recherches dans des conférences internationales et d'un soutien pour la publication d'un article scientifique dans des revues spécialisées.



Renseignements complémentaires

La soumission se fait uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante :

rethe@ifadem.org

Pour tout renseignement complémentaire sur le montage des dossiers, envoyez un message à rethe-info@ifadem.org